



Municipalité de **Ferme-Neuve**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 133-3

Avis public est présentement donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Ferme-Neuve qu'à une assemblée ordinaire tenue le 9 septembre 2019, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 133-3 modifiant le règlement 133 relatif au programme de subvention pour favoriser la construction, la transformation ou la rénovation de bâtiments.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal au 125, 12^e Rue, Ferme-Neuve, du lundi au jeudi entre 9h00 et 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00.

Donné à Ferme-Neuve, ce 10^e jour du mois de septembre 2019.

Bernadette Ouellette,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, **Bernadette Ouellette**, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 10 septembre 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Ferme-Neuve, ce 10^e jour de septembre 2019.

Bernadette Ouellette,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière